

## REGLEMENT INTERIEUR POUR LES VISITES DE L'AQUARIUM DE PARIS

	OUVERTURE	DERNIERE ADMISSION	FERMETURE
TOUS LES JOURS (sauf le 14 juillet)	10 :00	18 :00	19 :00

### Interdiction de :

- fumer à l'Aquarium de Paris – Cinéaqua ;
- manger dans l'enceinte de l'Aquarium de Paris - Cinéaqua à l'exception des espaces dédiés du Zen Café et du Restaurant de l'Aquarium de Paris ;
- être accompagné d'un animal sauf pour les chiens guide d'aveugle ;
- être vêtu d'un maillot de bain ou torse nu ;
- être pieds nus ;
- introduire des armes, des objets, des substances illicites ou des produits dangereux ;
- filmer dans les zones de projection ;
- prendre des photos à l'aide d'un flash ;
- frapper sur les vitres des bassins et d'utiliser des objets susceptibles de les endommager tels que clefs ou bijoux par exemple ;
- enjamber les murets de protection des bassins ainsi que tout autre muret de protection ;
- jeter quelqu'objet que ce soit dans les bassins ;
- pénétrer dans les locaux techniques ;
- distribuer ou afficher des circulaires, brochures, dépliants ou tout autre tract ;
- faire de la sollicitation commerciale ;
- courir.

LES ENFANTS DOIVENT RESTER SOUS LA SURVEILLANCE DE LEURS PARENTS.

LES ENSEIGNANTS OU ACCOMPAGNATEURS DOIVENT VEILLER À CE QUE LES ENFANTS RESTENT SOUS LEUR SURVEILLANCE AU SEIN DU GROUPE ;

La direction peut interdire temporairement l'accès à toute ou partie de l'espace de l'Aquarium de Paris - Cinéaqua en cas de risques pour la sécurité des visiteurs ou dans le cadre de la préparation d'évènements particuliers ;

La direction se réserve le droit d'interdire l'accès de l'établissement à toute personne dont l'attitude ou le comportement ne serait pas conforme aux règles civiques élémentaires.

**Le Président Administrateur Général,**

*Alexis L. Powilewicz*  
**Alexis L. POWILEWICZ**

